

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOLINES EN QUEYRAS COMPTE ADMINISTRATIF 2022
(Budget luge) N° 16 / 2023

Nombre de Conseillers : 11
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 9

Date de la convocation : le 26 février 2022

Le 07 mars 2023, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Romain ALLAIX, 1er adjoint, afin de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame le Maire.

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés 2021		150 000 (002)		24 394 (001)		
Opérations exercice 2022	55 498.35	115 595.68	0	8 616.27	55 498.35	124 211.95
RESULTAT DE l'EXERCICE 2022		60 097.33		8 616.27		68 713.60
Restes à réaliser			20 000	0	20 000	
RESULTATS CUMULE		210 097.33		33 010.27		

2°) Constate, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé le registre des délibérations.

Certifié exécutoire, compte tenu de l'envoi en préfecture le :

Vote : Pour à l'unanimité



Le Maire
Valérie GARCIN